



Inscriptions 2022/2023

I – INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES pour la rentrée de septembre 2022 :

FILIERES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

<u>Vous entrez en...</u> ↓	Vous devez vous présenter le ↓	à partir de ↓	jusqu'à ↓	Observations
2nde Générale et Technologique				<i>Option Escalade ♣</i>
Collège Plan Menu – COUBLEVIE	Mercredi 6 juillet	8h00	8h30	
Collège La Garenne – VOIRON		8h30	9h00	
Collège R. Desnot – RIVES		9h00	9h30	
Collège des Collines – CHIRENS		9h00	9h30	
Collège du Vergeron – MOIRANS		9h30	10h00	
Collège Le Grand Som - T LAURENT DU PONT		9h30	10h00	
Collège Liers et Lemps – LE GRAND LEMPS		10h00	10h30	
Collège Condorcet – TULLINS		10h00	10h30	
Collège Rose Valland – ST ETIENNE DE ST GEOIRS		10h30	11h00	
Collège Joseph Chassigneux – VINAY		10h30	11h00	
Collège André Malraux – VOREPPE		10h30	11h00	
Collège Jongkind – LA COTE ST ANDRE		11h00	11h30	
Collège Le Savouret – ST MARCELLIN		11h00	11h30	
Collège Marcel Mariotte – ST SIMEON DE BRESSIEUX		11h00	11h30	
Autres collèges Publics		11h30	12h00	
Collège St François – LA COTE ST ANDRE	Mercredi 6 juillet	13h30	14h30	
Collège Sacré Cœur – ST JEAN DE MOIRANS		13h30	14h30	
Collège Notre Dame des Victoires – VOIRON		13h30	14h30	
Collège St Joseph - VOIRON		13h30	14h30	
1 ^o générale et 1 ^o STI venant de l'extérieur		14h30	15h30	

♣ *Option Escalade*: l'admission à l'option escalade se fait chaque année sur la base de tests qui auront lieu Mercredi 15 juin 2022 à 13h30 au gymnase Lafaille à Voiron et sur un dossier à remplir en ligne avant le mercredi 2 juin 2022 . Site : <https://sites.google.com/site/optionescaladelanat/admission>.

N.B. tout élève ne s'étant pas présenté à la chaîne d'inscription sans raison valable prend le risque de libérer sa place pour l'élève demandeur suivant et de n'être réinscrit, le cas échéant qu'en fonction des places disponibles. De même les dossiers retournés incomplets ne pourront être pris en compte.

Inscriptions 2022/2023

I – INSCRIPTIONS NOUVEAUX ELEVES pour la rentrée de septembre 2022 :

FILIERES PROFESSIONNELLES

<u>Vous entrez en...</u> ↓	
3° PFP	Par retour de courrier à la vie scolaire

BOURSE D'EQUIPEMENT – élèves entrant en 2^{nde} CAP ou 2^{nde} PRO, et les élèves entrant en 1^{ère} PRO venant d'une filière générale ou technologique (élèves passerelles).

Le lycée se charge de fournir les équipements aux élèves (vêtements de travail, chaussures de sécurité et caisse à outils).

N'oubliez pas de faire votre demande de PASS REGION pour le 06/07/2022

La carte PASS'REGION ou le justificatif de commande sera obligatoire pour récupérer les équipements en septembre.

<u>Vous entrez en...</u> ↓	<u>Vous devez vous présenter le</u> ↓	<u>à partir de</u> ↓	<u>jusqu'à</u> ↓	Observations
2 ^{nde} PRO MELEC	Jeudi 7 juillet 2022	8h00	8h30	
2 ^{nde} PRO Technicien Usinage		8h30	9h00	
2 ^{nde} PRO Pro EDPI		9h00	9h30	
2 ^{nde} PRO Menuisier Agenceur		9h30	10h00	
2 ^{nde} PRO Tech. Bât. Assistant Archi		10h00	10h30	
2 ^{nde} PRO AFB		10h00	10h30	
2 ^{nde} CAP MBC		10h30	11h00	
2 ^{nde} CAP PAR		10h30	11h00	
2 ^{nde} CAP Maçon		10h30	11h00	
2 ^{nde} PRO MEI		11h00	12h30	
1 ^{ère} PRO PASSERELLE		11h00	12h30	

N.B. tout élève ne s'étant pas présenté à la chaîne d'inscription sans raison valable prend le risque de libérer sa place pour l'élève demandeur suivant et de n'être réinscrit, le cas échéant, qu'en fonction des places disponibles. De même les dossiers retournés incomplets ne pourront être pris en compte.

VI – DOSSIERS DE BOURSES – DOSSIERS DE TRANSPORTS SCOLAIRES :

1 - Bourses :

- Pour les élèves non boursiers, les demandes de bourse sont à faire avant le **3 juillet 2021** sur le site : <https://ts.ac-grenoble.fr/ts>
- Les élèves boursiers, n'ont pas de démarches particulières à faire, sauf en cas de redoublement, changement de voie (exemple : passage de 2^{nde} générale en 2^{nde} professionnelle) ou changement d'établissement ou de situation, ils doivent prendre contact avec le secrétariat élèves dès qu'ils ont connaissance de leur nouvelle situation afin de constituer le dossier nécessaire.

2 - Transports scolaires :

Les élèves effectuent l'achat de leur abonnement directement sur le site internet du Conseil général, du Pays voironnais ou auprès de la SNCF.

Le Proviseur